

La Roche-sur-Yon, le 6 juin 2023

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées Courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Maire ouvre la séance, il fait lecture des pouvoirs :

- Nathalie GOSSELIN	pouvoir à Danielle MARTIN
- Sébastien ALLAIN	pouvoir à Frédérique PÉPIN (<i>début de séance</i>)
- Patricia LEJEUNE	pouvoir à Dominique BOISSEAU-RAPITEAU
- Béatrice BICHON-BELLAMY	pouvoir à Myriam RATIER (<i>début de séance</i>)
- Michèle JOSSIER	pouvoir à Luc BOUARD (<i>début de séance</i>)
- François CAUMEAU	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD (<i>début de séance</i>)
- Ambroise GASNET	pouvoir à Patricia MURAIL-GENTREAU
- Aurélien ROHO	pouvoir à Maximilien SCHNEL (<i>fin de séance</i>)
- Bruno GUILLOU	pouvoir à Laurence GILLAIZEAU
- Nicolas HÉLARY	pouvoir à Stéphane IBARRA (<i>fin de séance</i>)
- Claire MAURIAT	pouvoir à Guy BATIOU (<i>début de séance</i>)

Secrétaire de séance : Geneviève POIRIER-COUTANSAIS

Monsieur le Maire appelle aux remarques sur la rédaction du procès-verbal de la séance du 2 février dernier.

Nicolas HÉLARY : « Bonsoir à toutes et tous. Ce procès-verbal contient notamment une réponse de Monsieur Abdallah à propos d'une question posée par le groupe d'opposition. Il est indiqué « *c'est dommage car ce que vous dites est faux. Il n'y a pas eu de vente.* » Or, il a été dit très exactement en séance « Il n'y a pas eu de vente, il n'y a pas eu de DIA (Déclaration d'intention d'aliéner) », alors que c'est précisément ce dernier point qui a été dénoncé par la presse. »

Monsieur le Maire : « Nous vérifierons ces propos sur l'enregistrement et corrigerons cette intervention si nécessaire. »

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal est adopté à la majorité,

35 voix Pour

9 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

Reprise de l'intervention de Monsieur Malik ABDALLAH le 02 février 2023 : « *Concernant le deuxième dossier, vous mentionnez le journal Sans-culotte. Personnellement, je trouve vos propos détestables, car vous mentionnez un article dans lequel je suis intervenu, alors que les journalistes n'ont pas retranscrit la totalité de mon intervention. C'est dommage, car ce que vous dites est faux, et il n'y a pas eu de vente. Vous parlez donc d'une personne de ma famille qui loue un local, alors qu'il n'y a eu aucune vente, il n'y a pas eu de DIA. Par conséquent, il ne peut pas y avoir eu de préemption de la part de la Ville, et plus précisément de la part d'Oryon. Au final, ce bien a été acquis par un investisseur, qui a d'ailleurs investi dans une dizaine d'endroits de la Ville. Nous nous sommes donc positionnés avec Oryon pour installer quelque chose à l'étage, comme nous le faisons avec tous les investisseurs qui achètent pour créer un commerce en rez-de-chaussée sans rien installer au-dessus.* »

1. Contribution au fonds de solidarités des collectivités françaises suite au séisme en Turquie et en Syrie

Monsieur le Maire : Il est proposé au Conseil municipal d'associer la ville de La Roche-sur-Yon aux secours internationaux à destination des populations touchées par les séismes de Turquie et de Syrie, et de prévoir en conséquence le versement d'une somme de 10 000 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

2. Dépenalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie

Patrick DURAND: Actuellement, la ville de La Roche-sur-Yon gère et contrôle le stationnement d'environ 2 030 places payantes en voirie (896 en zone rouge et 1 102 en zone orange), réglementées par 94 horodateurs et contrôlées par sept agents de surveillance de la voie publique.

Dans le cadre de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, la décentralisation du stationnement payant, qui s'impose à toutes les communes depuis le 1er janvier 2018, vise à donner davantage de compétences aux collectivités locales pour mettre en œuvre un véritable service public de la mobilité et du stationnement. Ces compétences incluent la définition de la stratégie en matière de tarification, ainsi qu'une meilleure incitation au paiement, dans le but, *in fine*, d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement, favorable à l'environnement, aux automobilistes eux-mêmes et à l'activité économique des centres-villes, et notamment du commerce de proximité.

Pour cela, le système est passé d'une organisation pénale identique sur l'ensemble du territoire national, ne tenant donc pas compte des spécificités locales, à une organisation décentralisée et dépenalisée.

Martine CHANTECAILLE : « Bonsoir chers collègues. Conformément à ce que permet le règlement intérieur, nous aimerions soumettre un amendement à cette délibération. D'autre part, comme l'article 18 du chapitre 3 ne nous précise pas les modalités, nous l'avons imprimé pour que vous l'ayez sous les yeux. Nous aimerions donc exposer les motifs et l'intitulé de cet amendement. »

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas spécialement besoin de ce document, puisque tout le monde est normalement censé connaître les textes. »

Martine CHANTECAILLE : « Très bien. Comme l'a dit Monsieur Durand, le système est donc passé d'une organisation pénale identique sur l'ensemble du territoire à une organisation décentralisée et dépenalisée. Alors que 80% des Français en forment le vœu, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite permettre à tous de pouvoir vieillir à domicile, et pour cela, de pouvoir prétendre à des services d'aide et de soins à domicile dans les meilleures conditions d'intervention possibles, y compris en centre-ville. Par ailleurs, la crise sanitaire et les périodes de confinement ont clairement montré l'importance des professions concernant l'aide et le soin à domicile. Le manque de reconnaissance à l'égard de ces professions est tel qu'il menace leur avenir. De plus, ces professionnels sont aujourd'hui directement impactés par la gestion de leur carburant, puisqu'ils dépendent majoritairement de leur voiture. C'est pourquoi, reconnaissant ces difficultés, la ville de La Roche-sur-Yon souhaite agir localement en décidant de leur accorder la gratuité du stationnement en période de visite à domicile.

L'amendement consisterait donc à ajouter dans le paragraphe « modalités de fixation du barème tarifaire », après le tableau des tarifs, la phrase suivante : « en outre, afin de reconnaître le rôle essentiel des professionnels de l'aide et du soin à domicile, et de permettre à tous, y compris en centre-ville, de pouvoir faire le choix de vieillir à domicile dans les meilleures conditions, la gratuité du stationnement est consentie pendant leurs visites à domicile. » Il serait donc ajouté en point no 7 à la fin de la délibération « adopte la gratuité du stationnement pour les professionnels du soin à domicile pendant leurs interventions ci-dessus présentées. »

Patrick DURAND : « Je rappelle d'une part qu'il y a déjà une heure gratuite, et d'autre part que nous n'avons jamais été interpellés par les ADMR au titre du RAPO. De plus, il n'y a pas que les ADMR qui interviennent en Ville pour les aides à domicile. Je pense par exemple aux réparateurs de télévision, à qui nous pourrions aussi proposer de la gratuité. Or, si tel était le cas, cela voudrait dire qu'il y aurait de la gratuité dans tout l'hypercentre. Pourquoi faire spécifiquement de la gratuité pour les aides à domicile ? »

Nicolas HÉLARY : « La différence avec une personne qui vient pour réparer une télévision, est que les aides à domicile font un service public réel, et qu'elles n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture. La situation est donc différente d'un enseignant qui vient en centre-ville pour exercer son métier de service public, qui lui, a d'autres moyens que la voiture pour se déplacer. Enfin, et contrairement à ce qui nous a été dit dans le passé, les employeurs ne prennent pas forcément en charge les amendes des aides à domicile. Il serait donc nécessaire de faire ce geste. Rappelez-vous aussi que nous avons applaudi ces personnes pendant la crise sanitaire. Or, on les oublie aujourd'hui. »

Stéphane IBARRA : « C'est la première fois que cette assemblée présente un amendement, comme cela est autorisé par le règlement intérieur. Notre souhait était donc de pouvoir amender la délibération du Conseil municipal. Par conséquent, nous souhaiterions que cet amendement soit soumis au vote de l'assemblée délibérante, qu'il soit adopté ou rejeté, et ce, au-delà de toutes justifications des uns et des autres. C'est seulement après que nous adopterons ou non la délibération. »

Monsieur le Maire : « Merci pour ce rappel. Comme vous nous le répétez depuis maintenant deux ans, nous avons rencontré toutes les associations, et toutes nous ont dit qu'elles prenaient en charge les frais de stationnement. Il n'y a donc aucune raison de ne pas les croire. De plus, nous avons toujours dit aux associations que nous traiterions toute réclamation de façon bienveillante. Or, nous n'en n'avons jamais eu une seule. Enfin, nous ne voudrions pas non plus créer de précédent qui pourrait ensuite porter sur toutes les autres professions, puisque vous semblez ignorer qu'il n'y a pas que le soin dans la solitude et que la réparation de la télévision en fait aussi partie. Je vous propose donc de passer au vote de cet amendement, en proposant à la majorité municipale de ne pas l'adopter. »

L'amendement proposé par l'opposition est rejeté par 35 voix.

Guy BATIOU : « Je regrette que cet amendement n'ait pas été adopté. En ce qui concerne la délibération, je suis un peu gêné par la façon dont elle a été rédigée. Il est écrit : « dans le but, *in fine*, d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement favorable à l'environnement, aux automobilistes eux-mêmes et à l'activité économique des centres-villes, et notamment du commerce de

proximité. » Nous avons déjà exprimé notre désaccord avec l'approche qui affirme que la vie économique et les commerces de centre-ville sont directement liés aux flux automobiles. Ce n'est pas nouveau, beaucoup d'exemples et d'aménagements de centre-ville ont démontré le contraire. Par exemple, sept à huit vélos peuvent stationner à la place d'une seule voiture. Il ne serait donc pas inintéressant de réfléchir de cette façon dans un centre-ville qui ne cesse de se densifier.

De plus, vous affirmez que cela serait «favorable à l'environnement et aux automobilistes eux-mêmes ». Je pense que nous sommes vraiment dans l'erreur à ce sujet, puisque toutes les études sans exception montrent que les pollutions de zones urbaines sont le facteur principal des soucis de santé, en particulier des infections pulmonaires chez les enfants. De même, ce qui est le plus favorable aux automobilistes sont la marche et le vélo.

Une vraie politique favorable à l'environnement et aux habitants viserait à diminuer la circulation automobile. J'irai donc à cet égard jusqu'à interroger l'heure gratuite, indépendamment bien sûr de certaines professions. Evidemment, ce principe imposerait une vision plus globale, avec des bus plus performants et mieux cadencés, qui répondent et qui soient concurrentiels à la circulation automobile. Bref, présenter cette délibération comme étant favorable à l'environnement et aux automobilistes, je ne l'accepte pas. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

7 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Monsieur Romain BOSSIS et Madame Martine CHANTECAILLE.

2 Abstentions: Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

3. Aménagement des liaisons douces Ramon / Salengro / Leclerc - Phase 2 - Demandes de subventions

Malik ABDALLAH : En septembre 2022, la Ville a adopté un nouveau plan vélo. Ce document a pour objectif de proposer une programmation pluriannuelle et stratégique pour le développement des aménagements cyclables sur l'ensemble de la commune à l'horizon 2034, et prévoit notamment la mise en place d'un réseau cyclable sécurisé et l'implantation de 450 nouveaux appuis vélos et 50 abris.

Afin de soutenir financièrement le déploiement de ces infrastructures, il est proposé au Conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat, dans le cadre du sixième appel à projet du Fonds de mobilités actives (FMA), du département de la Vendée dans le cadre de son schéma cyclable des grands itinéraires départementaux, et de l'Agglomération de la Roche-sur-Yon dans le cadre du fonds de concours modes doux attribué aux communes.

Guy BATIOU: «Nous sommes extrêmement favorables à des aménagements qui permettent de faciliter les déplacements et de les sécuriser, surtout sur les espaces de croisements. Cependant, et comme nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, il manque toujours un schéma global du plan de déplacement Vélos sur l'ensemble de la Ville qui permettrait d'avoir une vision de ce que nous voulons. En effet, et comme nous l'avons vu avec l'aménagement de certains contours, nous nous retrouvons avec des pistes cyclables qui ne peuvent plus aller plus loin, car elles n'ont pas été prévues en amont. Certes, une charte des mobilités avait été publiée sur le site de l'Agglomération il y a quelques années, mais il faudrait quand même revoir ce plan global pour que ces aménagements soient intégrés à l'avance dans un plan beaucoup plus global, et que nous ne nous retrouvions pas avec des imperfections.

Concernant le marquage au sol de la piste cyclable de la rue Ramon, celui-ci correspond à peu de chose près au marquage d'absence de priorité de l'autre rue, ce qui crée des confusions pour les voitures, qui ne savent pas si elles doivent s'arrêter ou non. Il faut donc faire attention à ce point, car nous créons finalement de l'insécurité là où nous voulions créer de la sécurité. »

Aurélie VIEILLEDENT: «Notre groupe salue les aménagements effectués dans le cadre du plan Vélos, et la concertation mise en place par le comité du cycle. Malgré tout, il persiste une liste d'attente qui s'allonge pour la location de vélos à assistance électrique. Qu'est-il mis en place pour la diminuer ? »

Malik ABDALLAH : « Concernant le marquage au sol, nous allons regarder ce point. En ce qui concerne votre première remarque, nous avons justement créé un plan Vélos 2034 avec une vision globale de tous les aménagements cyclables qui seront réalisés d'ici cette date, et ce, avec toutes les discontinuités qui ont été signalées sur les cent kilomètres de pistes cyclables qui seront réalisés à terme sur la totalité du territoire. Vous retrouvez donc cette vision globale dans le plan Vélos, sachant que le comité du cycle se réunit régulièrement pour travailler sur les discontinuités de ces futures pistes cyclables. Je rappelle qu'il s'agit d'un document public, et qu'il a été mis en ligne. Quant à la question de Madame VIEILLEDENT, il appartient à l'Agglomération de répondre à cette demande, et non à la Ville. Je préciserai simplement que nous avons récemment reçu 50 vélos supplémentaires, et qu'une réflexion sur l'augmentation du nombre de vélos sera intégrée dans la DSP Transport qui sera renouvelée au 1er janvier 2024. Nous reparlerons donc de ce sujet lorsque le prestataire sera choisi. Enfin, sachez que le règlement sur la mise en place des vélos a changé, et que nous allons libérer de nouveaux vélos en location, ce qui permettra là aussi de diminuer la liste d'attente. »

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour.

4. Regualification de la rue Salengro - Phase 2 - Lancement de la procédure de consultation et autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD : Suite à la réalisation des travaux de la phase 1 pour la création du giratoire aux croisements des rues Salengro et des boulevards Arago et Lavoisier, les travaux de la phase 2 traitant de l'aménagement de la rue Salengro entre le boulevard Arago et la rue Leclerc peuvent être lancés. Les travaux ont pour objet la requalification de la voirie.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le programme présenté, et d'autoriser le lancement de la procédure et la signature des marchés.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Construction du futur carré de l'Hôtel-de-Ville et d'Agglomération et du nouveau musée espace Napoléon – Attribution et autorisation de signature des marchés

Christophe BLANCHARD: La ville de La Roche-sur-Yon a décidé en 2017 la construction d'un nouvel Hôtel-de-ville et d'Agglomération et d'un nouveau musée. Pour ce faire, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée au cabinet Richez et Associés de Paris. Le projet est arrivé au stade de la réalisation des travaux.

Le Conseil municipal est donc appelé à autoriser la signature des marchés de travaux attribués par la CAO et à attribuer les lots traités en procédure adaptée.

Romain BOSSIS : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération est l'occasion pour nous d'exprimer une nouvelle fois nos réserves sur ce projet qui coûtera beaucoup d'argent au contribuable, et avec des retombées relativement modérées en termes d'économie d'énergie. Avec l'annonce récente de l'arrivée d'une grande enseigne, en l'occurrence Monoprix, dans le bâtiment historique de l'Hôtel-de-ville où apparaît d'ailleurs à nouveau la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité », après que la bache a été retirée, nous avons à nouveau été interpellés par de nombreuses Yonnaises et Yonnais qui n'avaient pas forcément saisi ni l'ampleur du projet, ni sa symbolique. Cette symbolique forte qui avait été souhaitée par les fondateurs de la Ville lors de sa conception il y a plus de 200 ans, avec une Mairie sur la place centrale de la cité face à l'église. Vous auriez par exemple pu faire le choix de conserver la salle du Conseil et la salle des mariages dans le bâtiment historique, en maintenant éventuellement votre projet d'intégrer l'Office de tourisme au rez-de-chaussée, et en rassemblant les bureaux et les services mutualisés dans la nouvelle Mairie. C'est ce que demande une grande partie des Yonnais, qui prennent seulement maintenant conscience de la réalité et de l'ampleur du projet. Vous avez fait un choix différent en vendant un bâtiment historique à un groupe privé pour y faire du commerce. C'est un choix politique. Nous ne partageons pas votre vision de marchandisation du centre-ville. Nous estimons qu'il existe d'autres leviers pour le redynamiser, que ce soit sur le plan culturel ou sur le plan associatif.

Par ailleurs, dans cette délibération, il s'avère que de nombreux lots n'ont pas été pourvus, ce qui laisse planer de nouveaux retards dans la réalisation des travaux, avec les conséquences que cela implique en termes de fragilisation des commerces de la rue Clémenceau. Dans cette optique, un budget a-t-il été provisionné pour indemniser les commerçants qui, comme cela est le cas aux Halles, seraient impactés par ces travaux et qui en feraient la demande ? Vous l'aurez compris, nous sommes inquiets sur votre projet, à la fois sur votre capacité à tenir les délais d'achèvement des travaux, mais aussi sur votre capacité à tenir l'enveloppe budgétaire allouée. »

Guy BATIOU : « Mon intervention sera très complémentaire puisque j'ai participé à la CAO du 29 mars dernier. De plus, cette délibération éclaire un certain nombre de points qui nous posent question au moment de l'ouverture des plis, et de l'étude des nouvelles offres ou des non-offres pour certains lots.

Premièrement, de longs échanges en CAO ont eu lieu autour de la verrière, dont les coûts ont explosé. Malgré les réponses rassurantes des professionnels, je ne suis pas complètement rassuré, et nous restons très interrogatifs sur ce volet du projet, tant au niveau de sa pertinence compte tenu de l'évolution climatique, que de ses coûts induits – plus 60 % de mémoire, sachant que nous ne sommes pas au bout du projet.

Deuxièmement, je suis très surpris des chiffres que je lis aujourd'hui par rapport à ceux qui ont été annoncés en CAO. L'estimation initiale était en effet de 21,7 millions d'euros en novembre 2021, et elle a été portée à 23,2 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023 du fait de l'inflation, soit 7,4 % de plus. En additionnant le coût des lots attribués et l'estimation des lots restants – c'est-à-dire les lots infructueux ou reportés –, la nouvelle estimation au 1^{er} janvier 2023 était de 25,65 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'estimation du maître d'œuvre en janvier 2023, et une augmentation de 18 % par rapport à l'estimation initiale. Je ne m'explique donc absolument pas le chiffre de 2,38 % d'augmentation qui m'a été affiché en CAO. Sur quoi, et par rapport à quoi, car les pourcentages que je viens de vous donner ont été fait avec les chiffres présents dans la délibération ? Or, et vous nous le confirmerez, c'est bien l'estimation initiale de 21,7 millions d'euros qui a servi de base au budget de la Commune pour ce projet. Nous avons donc bien, avec le chiffre provisoire fourni aujourd'hui, une augmentation de 18,2 % exactement. En encore, cette hausse ne prend pas en compte le risque de majoration par rapport à l'estimation des lots 6, 7 et 8 infructueux, des lots 13 et 24 qui concernent uniquement la deuxième phase, ainsi que du lot 23 des fauteuils de l'auditorium reporté à une date ultérieure. Par conséquent, combien de révision aurons-nous encore ?

D'autre part, comme les lots infructueux que sont le ravalement, les menuiseries extérieures et la serrurerie n'empêchent pas de poursuivre des travaux, pouvez-vous nous confirmer que cela n'entraînera pas de retards, car nous avons déjà eu une expérience fâcheuse à ce sujet ? Par ailleurs, cette nouvelle consultation pour lots infructueux de gré à gré ne risque-t-elle pas de mettre la Commune en difficulté pour négocier, puisque les travaux sont déjà engagés ?

Quoi qu'il en soit, ces questions restent entières, et nous pouvons craindre soit un dépassement encore plus important de l'estimation, soit un retard des travaux. Dans les deux cas, cela confirme les interrogations que nous avons déjà exprimées sur ce volet. En ce qui nous concerne, nous avions souligné que la question de la modification de la Mairie était une bonne question, mais que la réponse apportée n'était pas bonne. Je crains que cela ne se confirme. »

Christophe BLANCHARD : « En ce qui concerne les lots 6, 7 et 8, sachez qu'ils sont déjà en cours de négociations pour éviter justement tout retard dans les travaux. Pour ce qui est de l'augmentation de 18,9 %, ce pourcentage correspond à l'augmentation de l'indice BT01 qui sert de calcul à ces lots, ce qui signifie que cet indice a augmenté de 18,9 % depuis 2018. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, les lots non-attribués n'empêchent pas de démarrer les travaux ou de les retarder. D'autre part, la négociation de gré à gré est sans doute beaucoup plus facile et beaucoup plus intéressante pour celui qui négocie, contrairement à un appel d'offres, avec lequel nous sommes davantage contraints puisque nous ne pouvons pas négocier les prix. D'ailleurs, si nous avons la capacité en tant que collectivité de négocier tous les contrats de construction de gré à gré, et même tous les contrats quels qu'ils soient, nous serions gagnants sur 90 % des marchés que nous passons, que ce soit pour l'alimentaire, pour le bâtiment ou pour le personnel. Dans le cas présent, il s'agit du code des marchés publics, et nous sommes obligés de nous y plier, mais je ne pense pas que les collectivités y soient gagnantes financièrement. Loin de là.

Concernant le choix de ce projet, je rappelle qu'il est en route depuis 2017, et nous savons très bien que nous n'en partageons ni la vision, ni d'ailleurs celle du centre-ville. Cela me rassure puisqu'il s'agit vraiment de deux visions opposées. De plus, je ne connais pas les personnes que vous rencontrez, mais celles et ceux que je rencontre se félicitent de voir l'arrivée de cette enseigne en centre-ville. Autrement dit, nous ne parlons manifestement pas aux mêmes personnes. Enfin, il est évident, qu'il y a bien un budget d'indemnisation prévu pour les commerçants, comme nous le faisons sur les Halles, et que nous serons bien évidemment à leur écoute, comme nous l'avons fait sur les Halles. A ce propos d'ailleurs, je rappelle qu'il n'y a plus qu'une seule cellule commerciale libre aux Halles aujourd'hui, alors que 30 % des cellules étaient vides lorsque nous sommes arrivés, c'est-à-dire bien avant le projet des Halles. Nous arrivons maintenant à la fin de ce chantier, et tous les commerçants qui en ont fait la demande ont été indemnisés en fonction de leur chiffre d'affaires.

Quant à la destination des lieux, un choix a été fait et a été voté en Conseil municipal, et nous allons le respecter. Sur le fait qu'il s'agisse d'un projet coûteux, je rappellerai simplement, comme je l'ai dit à chaque Conseil municipal depuis 2017, que le patrimoine de la Ville était dans un tel état que le coût d'entretien, de réparation et de rénovation des bâtiments des services publics était largement supérieur à celui du projet que nous mettons en place aujourd'hui. Si je prends simplement comme base le ratio des travaux au mètre carré, ce projet fait économiser un peu plus de 3,4 millions d'euros par rapport à des réparations et à des rénovations. A cela s'ajoutent le confort de travail pour les services, pour nos agents et pour les usagers, sans oublier que ce projet permet de réunir tous les habitants de l'Agglomération sur un seul et même lieu commun. Bref, vous avez une vision, et nous en avons une autre. Cela est normal, puisque vous êtes dans l'opposition et que vous faites vos propositions, et que nous sommes dans la majorité et que nous décidons.»

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÈS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

6. Restructuration et extension du groupe scolaire Montjoie - Attribution des marchés de travaux - Lots 3 et 4

Christophe BLANCHARD : En 2019, la ville de La Roche-sur-Yon a décidé la restructuration et l'extension du groupe scolaire Montjoie. Pour ce faire, une maîtrise d'œuvre externe a été choisie. Il s'agit du cabinet AA de Montaigu. La présente délibération est donc établie pour attribuer les travaux des deux lots déclarés infructueux lors de la précédente procédure.

Claire MAURIAT : « Nous avons déjà eu plusieurs délibérations à ce sujet, et l'occasion d'intervenir au fil de l'avancée des travaux. Même si nous l'avons déjà dit, nous ne sommes bien évidemment pas contre la rénovation de l'école Montjoie. En revanche, nous avons déjà émis d'importantes réserves.

A l'occasion de cette nouvelle délibération pour l'attribution des deux derniers lots, je tiens à rappeler nos inquiétudes sur le manque d'ambition en termes de performance énergétique des bâtiments, de production d'énergies renouvelables, et même de récupération de l'eau de pluie. Mais, cette année, au vu de l'accélération des conséquences du changement climatique, avec la multiplication des canicules et des épisodes de sécheresses prolongés sur notre territoire, je tiens surtout à déplorer le fait que la rénovation de la cour d'école n'ait pas été incluse dans ce projet. Pour lutter contre les îlots de chaleur que sont les cours bitumés en plein soleil, pour protéger les enfants et la biodiversité, ainsi que la ressource en eau, il faut végétaliser massivement les cours d'écoles. Il faut prévoir de l'ombrage et désimperméabiliser les sols, comme de nombreuses villes l'ont déjà fait, ou sont en train de le planifier.

Alors que vous affichez votre volonté de préserver l'environnement, la biodiversité et l'eau pour notre Collectivité, alors que vous communiquez sur un plan de végétalisation expérimental de quelques cours d'écoles, nous vous demandons désormais d'agir plus concrètement et plus ambitieusement par un plan généralisé dans toutes les cours d'école. D'ailleurs, l'occasion aurait été intéressante sur cette rénovation de grande ampleur de l'école Montjoie, comme cela l'aurait aussi été sur l'école Laennec. »

Jacques BESSEAU : « Concernant la façon dont nous avons traité ce dossier, je rappelle que des personnes compétentes ont réalisé une étude très précise des lieux. D'autre part, vous aurez remarqué nous procédons actuellement à la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Laënnec, puisque l'orientation des bâtiments de cette école le permet. Malheureusement, l'étude a montré que ce type d'installation était d'une inefficacité notoire et une dépense inutile pour la Collectivité.

S'agissant des cours d'écoles, je pense plutôt que nous avons un train d'avance sur ce sujet, puisqu'un diagnostic global a été réalisé sur l'ensemble des écoles de la Ville. Un certain nombre d'écoles ont ainsi été définies comme « chaudes », et d'autres avec des îlots de fraîcheur déjà existants. Aux termes de ce dispositif qui a été élaboré par un cabinet d'études spécialisé, je peux vous dire que six écoles ont été répertoriées comme étant des lieux où il y avait nécessité immédiate de faire des îlots de fraîcheur, de créer des espaces végétalisés, et de travailler sur différents types de revêtements. Ces travaux seront réalisés dans les prochains mois, puisque nous avons dégagé le budget nécessaire pour cela. Quant aux six groupes scolaires les plus « chauds », ils seront traités dans les semaines et les mois à venir. Je pense que cette réponse doit vous rassurer pour les enfants yonnais. »

Guy BATIOU : « Serait-il possible d'avoir ce diagnostic pour voir réellement ce qu'il en est ? Par ailleurs, je suis assez étonné, car l'orientation du dojo n'est pas très différente de l'école Lannec. »

Jacques BESSEAU : « Il n'y a aucun inconvénient à vous fournir ces diagnostics, d'autant qu'ils sont travaillés en concertation avec les groupes scolaires et les directeurs, et bientôt avec les parents et les enfants. D'ailleurs, c'est toute une rénovation beaucoup plus large que l'aspect température sur laquelle nous travaillons pour l'ensemble des écoles. »

François CAUMEAU : « Je travaille sur le dossier de l'école Montjoie depuis 2014, et celle-ci n'a subi aucun travaux structurant depuis 1970. Nous n'avons donc aucune leçon à recevoir à ce sujet. D'autre part, je rappelle que nous avons déjà complètement rénové la partie élémentaire, et que nous travaillons désormais sur la partie maternelle avec la réfection de la cantine. Celle-ci est très attendue, notamment pour des questions d'optimisation et sonores. Nous allons donc tout réviser, et allons également remplacer les fenêtres et les réseaux de chauffage. Quant aux panneaux photovoltaïques, nous n'installons pas ce type d'équipement pour faire des opérations de communication. Nous les installons car ils sont utiles. C'est pour cette raison que le cabinet d'études Soc Solar a passé au scanner l'ensemble des bâtiments de l'Agglomération, et que nous avons convenu qu'il n'était pas opportun d'installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école Montjoie. Je ne sais pas comment nous devons vous l'expliquer car vous revenez systématiquement sur ce sujet. Bref, nous installons des panneaux photovoltaïques là où ils sont utiles et nous ne dépensons pas de l'argent inutilement. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

7. Acquisition de licences logicielles d'occasion - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché

Christophe BLANCHARD : Des mises à jour majeures doivent être réalisées en 2023 sur le Système d'informations (SI) de la ville de La Roche-sur-Yon, de La Roche-sur-Yon Agglomération et du CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Afin de réduire les coûts associés à ces mises à jour, il est envisagé d'acquérir de nouvelles licences logicielles sur le marché de l'occasion.

C'est pourquoi il est proposé de constituer un groupement de commandes dans le but d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public, ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Acquisition et maintenance de bornes Wifi - Convention de groupement de commandes et autorisation de signature du marché

Christophe BLANCHARD : La ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon disposent d'un parc de plus de 200 bornes Wifi. Ce parc doit faire l'objet d'une maintenance et l'acquisition de nouvelles bornes est envisagée.

Le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite également mettre en place des bornes Wifi sur ses propres sites. C'est pourquoi il est proposé de conclure un nouveau marché public d'acquisition et de maintenance de bornes Wifi dans le cadre d'un groupement de commandes, afin d'optimiser les frais afférents à la procédure de marché public, ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

9. Acquisition et maintenance de Défibrillateurs automatisés externes (DAE) - Convention de groupement de commandes

Christophe BLANCHARD : Au titre de la loi n° 2018-528 du 28 juin 2018 relative au défibrillateur cardiaque, et de son décret d'application, la ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, et le CCAS de La Roche-sur-Yon, ont l'obligation d'installer des Défibrillateurs automatisés externes (DAE) au sein de leurs ERP.

A ce titre, il est proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public de fourniture et de maintenance de DAE, afin de disposer d'un interlocuteur unique pour la mise en œuvre de ces prestations, et pour optimiser les frais afférents à la procédure de marché public ainsi que les tarifs proposés pour ces prestations.

Romain BOSSIS : « Vous avez rappelé l'obligation pour notre Collectivité d'installer ces défibrillateurs automatisés externes. Nous voterons bien entendu cette délibération de groupement de commandes, afin de garantir le bon entretien de ces dispositifs et au meilleur coût pour le contribuable. Cette délibération est l'occasion pour nous de poser deux questions, mais également de vous soumettre quelques propositions.

La première question concerne la cartographie de ces dispositifs. Vous l'avez rappelé, la Ville en possède un certain nombre, répartis sur le territoire de la Commune, mais il existe également d'autres structures parapubliques ou privées. Je pense à certaines pharmacies ou à certains commerces. Nous savons aussi que certaines applications dites de « secourisme citoyen » de type Sauvlife – qui est d'ailleurs soutenue par le SAMU 85 –, répertorie déjà en partie ces DAE, mais existe-t-il une carte interactive publique officielle, et surtout facilement accessible aux citoyens ? Si non, une coopération est-elle par exemple envisageable, afin que la Ville mette à disposition un tel outil mis à jour régulièrement ?

La seconde question concerne la formation à l'utilisation de ces DAE. Vous l'avez rappelé, cet outil peut sauver des vies, mais encore faut-il être formé à leur utilisation, car malheureusement, une proportion encore trop faible de la population est aujourd'hui en capacité de les utiliser et plus largement, maîtrise les gestes de premiers secours. Nous avons la chance d'avoir sur le territoire plusieurs organismes de formation agréés, comme la Croix rouge, ou le CESU qui dépend du SAMU. Par exemple, nous avons organisé il y a trois ans une formation grand public à la maison de quartier des Forges, en lien avec la Maison de santé, le collectif des usagers, et la Mission santé publique de la Ville. Maintenant que la Covid est derrière nous, ce type d'évènement pourrait à nouveau être organisé et généralisé dans les maisons de quartier, et pourquoi pas dans les écoles, les associations et les clubs sportifs. Ma question est donc la suivante : « un plan de formation massif, et surtout volontariste des habitants de notre Ville est-il envisagé afin de former le plus de personnes possible aux gestes de premiers secours et à l'utilisation de ces DAE, de manière à sauver le maximum de vies ? »

Patricia MURAIL-GENTREAU : « C'est effectivement une très bonne question car il n'existe pas de carte interactive aujourd'hui. Quant aux formations dont vous parlez, nous avons eu une réunion cette semaine avec l'ARS, et je vous confirme que nous allons bien organiser des sessions de formation. »

Monsieur le Maire: « Effectivement, il existe uniquement une cartographie des DAE pour les bâtiments publics, et non pour les structures parapubliques ou privées. Cette carte figure sur le site Internet de la Ville. Cela étant, nous allons réfléchir à ce sujet. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Christophe BLANCHARD : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature des avenants suivants :

- Aménagement du cinéma Le Concorde dans le carré Napoléon : Avenants aux lots n° 1, 5, 9, 11 et 12 (travaux modificatifs) ;
- Fourniture de viandes et volailles fraîches : Avenants aux lots n° 1, 2, 3, 5, 6, et 7 (hausse de prix) ;
- Missions annexes techniques dans les bâtiments et espaces publics : Avenants au lot n° 1 « missions de CT dans les bâtiments » et au lot n° 2 « missions de CSPS dans les bâtiments » (modification concernant le titulaire APAVE).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Crématorium de La Roche-sur-Yon - Avenant n°4 au contrat de Délégation de service public

Françoise BOUET : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la conclusion d'un avenant n° 4 au contrat de Délégation de service public par voie de concession, pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un crématorium et d'une salle de cérémonie.

Il est prévu des travaux d'extension avec notamment l'installation d'un second équipement de crémation, la modification de la redevance d'intéressement à 17.1 % du chiffre d'affaires H.T., la création d'une redevance à meilleure fortune, l'application d'un tarif solidarité, la modification de la formule de révision des tarifs, l'adaptation du contrat aux règles RGPD, l'ajout d'une clause portant sur la laïcité et la neutralité et la mise à jour du règlement intérieur.

Stéphane IBARRA : « Merci, Madame Bouet, pour votre exposé. Vous avez rappelé le rapport de la Chambre régionale des comptes, qui pointait du doigt la rentabilité un peu excessive de ce contrat, et avez également rappelé la signature de trois avenants depuis 2013. D'ailleurs, nous vous interpellons chaque année sur le retour sur marge d'exploitation de la société à qui ce service a été confié depuis l'installation de cette assemblée.

Je rappelle que cette société a un taux de rentabilité de 48 %. Si cela pourrait déjà paraître choquant s'il s'agissait d'une DSP pour l'eau ou les déchets, c'est encore plus choquant sur un sujet comme celui des pompes funèbres. Par conséquent, cet avenant va dans le bon sens, puisque la Collectivité s'attelle à trois choses. Premièrement, une amélioration du service, puisque cette délibération fait état d'une demande d'investissement pour un nouvel outil de crémation – même s'il y aurait d'autres travaux à réaliser pour améliorer le service. Deuxièmement, une première différenciation dans les tarifs, avec l'instauration d'un tarif solidarité pris sur les marges du délégataire. Troisièmement enfin, la Ville demande une augmentation du retour sur la redevance annuelle, y compris une clause de retour à meilleure fortune, afin de réduire les marges.

Cependant, et pour que tout le monde ait bien les chiffres en tête, les marges sur ce service resteront quand même supérieures à 37 %, ce qui reste une rentabilité extrêmement élevée sur un service public. De plus, et même s'il est positif que la Collectivité aille chercher en partie des marges sur ce délégataire, je rappelle que le service annexe des pompes funèbres stocke cet excédent, puisque le dernier compte administratif 2021 a chiffré un excédent de 700 000 euros. Or, un service public n'a pas vocation à stocker de l'argent pour faire de la trésorerie. Autrement dit, et même si cet avenant va dans le bon sens, nous devons selon nous aller chercher encore plus loin, en retravaillant par exemple la grille des tarifications en profondeur, et pas simplement en proposant un tarif solidarité. En effet, peut-être que d'autres tarifs plus accessibles peuvent être instaurés pour des familles modestes. C'est pour cette

raison que nous préconisons la création d'un groupe de travail, en y associant aussi bien le délégataire actuel que les professionnels de ces services, ainsi que des représentants des usagers, des élus (majoritaires et minoritaires) et des citoyens volontaires, de sorte à retravailler la grille des tarifs. De la même façon, l'hypothèse de mettre fin à cette concession pourrait être mise sur la table si nous n'arrivons pas à maîtriser suffisamment les tarifs proposés par le délégataire actuel. Il faut aller jusqu'au bout de cette logique et faire cesser qu'il y ait encore de la trésorerie conséquente chez le délégataire et dans le service annexe de pompes funèbres de la Ville. »

Françoise BOUET : « Certes, cet argent tombe dans l'escarcelle de la Ville, mais il a aussi pour objectif d'agrandir le columbarium, et de servir à des projets d'amélioration de cavurnes et de monuments funéraires. D'autre part, nous avons aussi besoin de matériel pour l'entretien des cimetières et pour nos jardiniers, puisque notre service Nature en ville n'intervient plus dans ces lieux. Ce n'est donc pas de l'argent que nous mettons de côté. »

Guy BATIOU : « Je ressens moi aussi une forte gêne à l'idée que la Commune fasse du bénéfice sur ce genre de dépense absolument incontournable pour les familles dans des moments terribles, même s'il est louable de récupérer le bénéfice indu de cette entreprise. D'autre part, il est aussi dommage que celles et ceux qui utilisent ce service public doivent aussi payer pour les jardiniers. Cette charge devrait être imputée à tout le monde. Bref, il faudrait utiliser cet argent pour faire baisser les coûts, et utiliser l'argent de la commune pour le service public concerné ici. On ne peut pas jouer constamment sur ce sujet. Les choses doivent être claires, est-ce possible de diminuer les tarifs dans le cadre des négociations avec cette entreprise ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Nous sommes plusieurs collègues à avoir participé à la préparation de cet avenant. Je voudrais donc rendre hommage aux services et aux élus qui ont vraiment porté en propre ce dossier, et qui ont essayé de trouver toutes les marges de manœuvre possibles, sans pour autant bouleverser l'économie générale du contrat puisque cela est interdit par le code général des collectivités. Je pense donc que nous sommes allés au bout de ce que nous pouvions négocier.

Je rappelle également que ce contrat date de 2004, qu'il a été conclu pour une durée tout à fait excessive de 30 ans, et que l'ancienne majorité avait négocié trois avenants successifs qui n'ont rien à voir avec l'ampleur de l'avenant qui vous est présenté aujourd'hui. En effet, ces trois avenants successifs n'ont jamais évoqué une quelconque baisse de tarifs, ce que nous faisons aujourd'hui avec l'instauration d'un tarif solidarité pour la première fois à La Roche-sur-Yon. De même, je n'ai pas souvenir que ces trois avenants qui ont été négociés par le passé l'aient été avec la moindre concertation, et avec qui que ce soit. Je tiens donc vraiment à rendre hommage au travail qui a été réalisé par Madame Bouet, par les équipes et par les élus, qui, encore une fois, ont vraiment négocié pied à pied le maximum de ce qu'ils ont pu. Ainsi, plus de 2,6 millions d'euros de recettes n'iront pas dans l'escarcelle de ce délégataire, mais bien aux Yonnais pour l'investissement dans un service public essentiel. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÈS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

12. Tarif des concessions dans les cimetières - Création d'un nouveau tarif solidarité

Françoise BOUET : Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création d'un nouveau tarif solidarité pour l'attribution des concessions funéraires, cavurnes et cases de columbariums dans les cimetières de la Commune.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Adhésion à la mission Ecoter-France et territoires numériques

Sylvie DURAND : La Mission Ecoter-France et territoires numériques, association loi 1901, regroupe depuis 1997 collectivités territoriales et entreprises actrices dans les secteurs numérique, santé, éducation, environnement, transports, finances locales.

Ses missions sont d'échanger sur les usages et les services numériques aux citoyens, de mettre en place une veille adaptée et efficace aux projets de transformations, de diffuser les informations les plus fiables dans un secteur innovant, de former les élus et les cadres territoriaux aux secteurs en mutation et d'accompagner les collectivités dans leurs transformations.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion à cette association.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

14. Médiation préalable obligatoire - Conventonnement avec le Centre de gestion de la Vendée

Sylvie DURAND : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser l'adhésion au dispositif de médiation préalable proposé par le Centre de gestion de la Vendée (CDG85).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Application des majorations aux indemnités allouées aux élus municipaux (rectificatif)

Sylvie DURAND : La Préfecture ayant formulé une observation par courrier du 1^{er} mars 2023, et signalé une erreur matérielle concernant le pourcentage de majoration des indemnités allouées aux élus municipaux au titre de commune chef-lieu de Département (25 % dans l'exposé contre 20 % dans le délibéré) dans la délibération du 2 février 2023, il est proposé au Conseil municipal de reprendre la rédaction de cette délibération.

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÈS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

16. Dénomination des voies et des espaces publics

Françoise GILLAIZEAU : Après propositions de la commission chargée de la dénomination des voies et espaces publics, réunie le 20 février 2023, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions de dénominations.

Aurélie VIEILLEDENT : « Je voudrais savoir s'il était possible de projeter les lieux de ces dénominations sur écran pour la prochaine fois, pour que les personnes du public et celles et ceux qui regardent sur Internet visualisent mieux le nom de ces rues. Je pense que cela pourrait être intéressant.

D'autre part, nous groupe souhaiterait une dissociation de vote pour cette délibération concernant la nouvelle dénomination de la place du Marché. Cette place représente un lieu de vie populaire, et un lieu de rencontres et de convivialité, et doit le rester au-delà de toute polémique. Or, le nom proposé de place du Président Jacques Chirac ne nous semble pas être consensuel. Preuve en est la lettre que nous avons reçue à ce sujet. Nous proposons donc de conserver le nom actuel plus consensuel de place du Marché. »

Monsieur le Maire : « Evidemment, il n'y aura pas de vote séparé, et évidemment cette dénomination ne pouvait pas vous plaire. De plus, vous avez reçu une seule lettre sur 56 000 habitants. Si nous devions changer toutes les politiques municipales à cause d'une seule lettre, je peux vous dire qu'il ne se passerait pas grand-chose dans la Ville compte tenu du nombre de courriers et de courriers anonymes que nous recevons chaque jour. Il y aura donc bien une seule délibération pour honorer la mémoire d'un grand Président de la République qui a été élu à deux reprises, tout comme François Mitterrand. Ce sont d'ailleurs les deux seuls à avoir été élus deux fois, avec le Général De-Gaulle qui n'a pas pu terminer son mandat. Cette place portera donc bien le nom de place du Président Jacques Chirac, puisque la place du Marché n'existe plus depuis 1977, date à laquelle un Intermarché a été construit. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÈS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

17. Aménagements techniques chemin Armand Thouzeau - Conventions de servitude au profit du Sydev

François CAUMEAU : Le Conseil municipal est appelé à approuver les conventions de servitude, sans indemnité, au profit du Sydev, pour l'installation de canalisations souterraines, Chemin Armand Thouzeau.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Aménagements techniques - La Berthelière à Dompierre-sur-Yon - Convention de servitude au profit de Enedis

François CAUMEAU : Le Conseil municipal est appelé à approuver la convention de servitude au profit de Enedis, relative à des travaux de canalisations souterraines sur la parcelle AN 123 située à La Berthelière à Dompierre-sur-Yon.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière - Rue du Maréchal Lyautey

Pierre LEFEBVRE : Dans le cadre de sa gestion du domaine public et privé, la Ville procède régulièrement à des déclassements d'emprises foncières en vue de leur donner une nouvelle vocation. À ce titre, la Ville souhaite déclasser une portion du domaine public afin de mettre en œuvre un programme immobilier à l'angle du boulevard Aristide Briand et de la rue du Maréchal Lyautey. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le déclassement de cette parcelle.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

20. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière - Rue Jean Jaurès

Pierre LEFEBVRE : Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le déclassement de la parcelle cadastrée section AL numéro 1236p d'une superficie d'environ 16 mètres carrés située rue Jean Jaurès.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Cession foncière au profit de la société RSY place Napoléon

Pierre LEFEBVRE : Par délibérations du 2 juillet 2019 et du 22 septembre 2021, la ville de La Roche-sur-Yon a approuvé la cession au profit de la société RSY place Napoléon d'un ensemble immobilier correspondant à l'extension des années 70 de l'Hôtel-de-Ville, à l'ancien Musée et à des emprises non bâties à prélever sur le jardin de la Mairie. Toutefois, l'emprise foncière d'environ 16 mètres carrés correspondant aux escaliers permettant l'accès au sous-sol du Musée doit également être cédée.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Cession d'une emprise foncière au profit du groupe Porte Dauphine Automobiles - Rue Duchesne de Denant

Bernard QUENAULT : Dans le cadre de son projet immobilier rue Duchesne de Denant, le groupe Porte Dauphine Automobiles a sollicité la Ville afin d'acquérir un délaissé d'une emprise foncière non bâtie située en fond de leur propriété.

Ainsi, le Conseil municipal est appelé à approuver la cession de la parcelle cadastrée section CT numéro 222 d'une contenance d'environ 474 mètres carrés, au prix total estimé de 6 636 euros H.T.

Claire MAURIAT : « Nous voterons contre cette délibération, car nous considérons qu'un concessionnaire automobile ne devrait plus rien avoir à faire dans cette zone qui, selon nous, ne devrait pas rester une zone industrielle dans le futur PLU. En revanche, cette moitié Nord de la zone Acti-Sud devrait plutôt participer de la redensification urbaine, en incluant par exemple des logements, des services publics, des équipements collectifs ou des commerces de proximité, ce que n'est pas vraiment un concessionnaire automobile. De plus, ce dernier a demandé une grande surface de plain-pied pour exhiber ses véhicules, alors qu'il est temps désormais de donner une place moins grande à la voiture individuelle. »

Question adoptée à la majorité par 43 voix pour.

2 Contre : Monsieur Guy BATIOT et Madame Claire MAURIAT.

23. PRIR - Acquisition d'un ensemble immobilier 64 rue du Maréchal Juin auprès de Madame le Maur

Pierre LEFEBVRE : Le Programme d'intérêt régional (PRIR) de la Vigne aux Roses est un projet urbain et social qui permettra à terme d'améliorer le cadre de vie et le logement des 1 100 habitants de ce quartier prioritaire. Pour atteindre ces objectifs, la Ville souhaite acquérir l'ensemble immobilier situé 64 rue du Maréchal Juin et cadastré section CD numéro 35, d'une contenance totale de 439 mètres carrés, dans le but d'y réaliser un équipement public pluridisciplinaire, une possible nouvelle Maison départementale des solidarités et de la famille, ainsi qu'une aire de stationnement à destination des salariés et visiteurs de l'EHPAD de la Vigne aux Roses. Après négociation, un accord a été trouvé au prix de 147 000 euros net vendeur. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette acquisition.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Acquisition foncière auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble du Clos des charmes 45 rue Roger Salengro

Pierre LEFEBVRE : La ville de La Roche-sur-Yon, dans le cadre de son programme d'embellissement des espaces publics, va procéder au réaménagement de la rue Roger Salengro. Un projet d'aménagement a ainsi été arrêté pour l'ensemble de l'opération démarrant carrefour Arago inclus jusqu'au giratoire Pont Morineau. Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville doit faire l'acquisition d'une

emprise de foncier nue, parcelle cadastrée section AY numéro 372p, située 45 rue Roger Salengro, d'une emprise d'environ 95 mètres carrés, à l'euro symbolique. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette parcelle.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2022

Pierre LEFEBVRE : L'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du Conseil municipal ». En conséquence, la liste des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville en 2022 a été établie. Il est donc proposé au Conseil municipal de l'approuver.

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÈS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

26. Quartier Trois-ponts / Sully / Jacquard - Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté

Pierre LEFEBVRE : Dans le cadre du renouvellement urbain envisagé sur le site Sully, une étude urbaine est en cours afin de cibler les objectifs programmatiques du quartier. Une ZAC est envisagée.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de concertation envisagées jusqu'à l'approbation du dossier de création de ZAC.

Florence LEMAIRE : « Nous voterons bien évidemment pour ce projet, car nous sommes bien conscients que ce quartier ne peut faire l'objet que d'une requalification majeure. Cependant, compte tenu des ambitions affichées sur cette ZAC, il est primordial que les usagers de ce quartier, et plus largement d'ailleurs ceux de la Ville, soient largement associés à sa construction, son suivi et son évaluation. Malgré le fait que cette ZAC ne fait pas l'objet d'une véritable démarche de co-construction, il est néanmoins notable et positif que les modes de concertation soient explicitement listés dans cette délibération.

Deux questions se posent pour que cette concertation ne se réduise pas à une information – aussi élaborée soit-elle –, mais qu'elle soit bien un levier d'appropriation et d'implication des usagers et habitants de ce périmètre. La première question concerne la prise en compte effective des commentaires et suggestions de l'ensemble des personnes informées et interrogées. Comment ? Quels arbitrages ? Dans quelle mesure ? Quel retour sera fait à ceux qui contribueront, et plus largement aux autres ? La deuxième question est plutôt un point d'alerte. Les modes de concertation relativement classiques proposés dans cette délibération comportent un biais, celui de faire contribuer des personnes soit directement impactées dans leur activité, soit assez à l'aise et/ou disponibles pour le faire. Pourrait-il être envisagé une véritable plateforme de consultation en ligne, un porte-à-porte, un sondage sur plusieurs options possibles ? De même, des animations dans et par les maisons de quartier permettraient de toucher un plus large public. Enfin, nous sommes sûrs que dans cette perspective, vous n'êtes pas sans savoir que la Direction interministérielle de la transformation publique offre un accompagnement aux collectivités qui le sollicitent pour mieux associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent, ce qui est devenu aujourd'hui incontournable. »

Guy BATIOU : « J'aimerais renforcer ce qui vient d'être dit, c'est un quartier que je connais bien pour y avoir vécu et j'étais également présent à ces consultations parmi les personnes de l'opposition. Sachez aussi que l'ensemble des personnes du cabinet ont pointé un certain nombre de choses qui leur ont paru très étonnantes. Tout d'abord, vous parlez dans la délibération de « consultations informelles ». Or, j'aimerais bien qu'elles soient formelles, car ce qui a été dit par certains habitants et commerçants

de ce quartier était essentiel pour le futur projet. Il ne faudrait donc pas que ces remarques disparaissent dans une phase formelle. Par exemple, il est prévu une zone d'activité le long de la voie ferrée, avec des habitations plus près des routes. Or, la proximité d'une voie ferrée n'est absolument pas gênante pour un habitat, contrairement à une zone d'activités, ce qui a aussi été pointé par les habitants.

Concernant l'entrée de ville, et la fameuse route de Nantes, toutes celles et ceux qui se rendent aux réunions de quartier de cette zone vous disent que le point noir de ce secteur est la route de Nantes. D'ailleurs, personne n'envoie ses enfants d'un côté à l'autre de cette route, car elle est beaucoup trop dangereuse. Là aussi, les habitants ont pointé ce que pourrait être une entrée de ville, et ce de façon informelle. De fait, cela me fait très peur d'entendre parler de désenclavement, on en connaît les conséquences : contournements, routes, priorités... car il faut justement aller complètement à l'inverse si nous voulons une entrée de ville apaisée, comme nous le voyons dans les autres grandes villes avec des sortes de rotondes sur lesquelles les vélos et les piétons deviennent prioritaires.

Je précise également que cette réunion a eu lieu dans la maison de quartier Jean Yole qui, selon moi est un endroit incontournable pour ces habitants puisqu'elle est située au milieu de leurs habitations et qu'ils la fréquentent déjà et qu'il est a contrario extrêmement compliqué pour ces personnes d'aller sur une plateforme en ligne pour exprimer leur point de vue. Nous avons eu l'exemple avec la station d'épuration de ce que pouvait être une concertation, avec des échanges à fronts renversés. Je pense donc qu'il faut continuer dans ce sens, car ces personnes ont vraiment des choses à dire et elles n'ont pas assez souvent la parole. De plus, cela nous évitera de faire des erreurs majeures, comme celle d'inverser la ZAC et l'habitat, ce qui est apparu pour eux comme quelque chose qui tombait d'un bureau d'études mais pas de leur expérience. »

Monsieur le Maire : « Merci pour vos remarques et suggestions. Vous imaginez bien que les premières personnes de l'Ouest de la France qui ont mené une concertation complète pour la future station d'épuration ne manqueront pas cette occasion de concerter très largement la population de façon constructive, en étant à l'écoute de toutes les suggestions. Il est évident que toutes ces suggestions ne seront pas reprises, car certaines s'opposent totalement au projet et nous ne pouvons pas tout et son contraire. Cela étant, nous allons travailler d'arrache-pied pour faire de ce quartier un emblème de La Roche-sur-Yon qui soit le plus performant possible d'un point de vue écologique, et qui soit exemplaire en termes de qualité de vie. D'ailleurs, toutes les remarques que vous venez de faire sont aujourd'hui à la base de la consultation et du projet que nous avons demandé de bâtir. »

Pierre LEFEBVRE : « Je tenais à rassurer Monsieur BATIOT, les consultations informelles sont et seront bien reprises. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

27. Avis sur le projet de Programme local de l'habitat 2023-2028

Pierre LEFEBVRE : Par délibération en date du 9 février 2023, La Roche-sur-Yon Agglomération a arrêté son projet de Programme local de l'habitat (PLH) qui porte sur la période 2023-2028.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, les communes membres de l'intercommunalité disposent d'un délai de deux mois pour donner leur avis sur le projet de Programme local de l'habitat. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet présenté.

Romain BOSSIS : « Tout d'abord, merci à Monsieur Lefebvre pour cette présentation. Vous ne serez pas surpris, pour nous ce Plan local de l'habitat n'est pas à la hauteur des besoins de la population. D'ailleurs, mes collègues se sont déjà exprimés sur ce point à l'Agglomération.

Se loger aujourd'hui à La Roche-sur-Yon est un vrai problème. Nous vivons une triple crise du logement, une crise sur les logements d'urgence, une crise sur les logements étudiants, et une crise sur les logements sociaux. Concernant le manque de logements d'urgence, il permettrait pourtant de secourir rapidement des personnes ou des familles à la rue. Ces lieux sont nécessaires mais insuffisants pour répondre aux situations de détresse, et notre territoire a besoin de solutions pérennes pour loger dignement l'ensemble de la population, et permettre également la reconstruction sociale des personnes

les plus fragiles. Concernant le manque de logements étudiants, qui augmente de fait leur précarité, celui-ci est criant, surtout dans le contexte actuel avec une explosion des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi que les collectes pour étudiants qui s'organisent notamment sur le site de la Courtaisière. Enfin le manque de logements sociaux est alarmant, avec en moyenne plus de deux ans d'attente pour avoir un logement social.

Cette triple crise a des répercussions sur l'ensemble du parc de logements, y compris sur le parc privé, avec une augmentation des tarifs et une difficulté de plus en plus criante d'une grande partie de la population pour trouver un logement à tarif abordable et ce, à la location comme à l'achat.

Concernant la question des logements sociaux, vous n'avez pas cité les chiffres en détail, mais 44 % des demandes de logements sociaux étaient satisfaites en 2014. En 2021, ce chiffre est tombé à 17,6 %. Pour l'avenir, ce PLH prévoit la construction de 1 460 logements sociaux sur les six prochaines années, alors que nous aurions besoin de plus du double aujourd'hui, soit près de 3 500 logements. Vous constaterez vous même le différentiel.

Malgré les besoins de la population, vous faites le choix de limiter volontairement la construction de logements sociaux. Là encore, c'est un choix politique qu'il faut assumer. Certes, la construction de logements sociaux est un peu moins lucrative que la construction de logements classiques, mais notre devoir d'élus, garants de l'intérêt général, est-il d'organiser notre Ville pour les promoteurs immobiliers privés ou de répondre aux besoins de la population ? Cette situation n'est pas acceptable, d'autant plus qu'elle s'ajoute à d'autres problématiques socio-économiques majeures, telles que l'accès aux soins, l'accès à une alimentation de qualité, les problématiques de transports, autant de leviers concrets sur lesquels notre Collectivité peut agir en proximité.

Dans ce contexte, nos groupes respectifs vous rappellent les trois propositions faites le mois dernier dans un communiqué de presse commun. La première proposition était la réquisition sans délai de bâtiments vacants pour mettre à l'abri les personnes en situation d'urgence sociale. La deuxième proposition était la construction de plus de logements sociaux pour diminuer les délais d'attente et la pression sur l'ensemble du parc immobilier, et de mettre en place une mixité systématique dans les nouveaux projets immobiliers. Enfin, la troisième proposition que nous avons faite était d'ouvrir les commissions municipales aux acteurs du logement et aux bénéficiaires, afin d'en faire un réel lieu de débats et de propositions. »

Monsieur le Maire : « Votre intervention prouve que vous ne comprenez rien au sujet, et que vous ne l'avez pas travaillé sur le fond, car il est beaucoup plus lucratif pour les promoteurs de faire du logement social que du logement privé. C'est d'ailleurs l'équilibre des deux qui est nécessaire. Par conséquent, là n'est pas le sujet. D'autre part vous dites que 44 % des demandes de logements étaient satisfaites en 2014. Or, c'est justement à ce moment-là qu'il fallait y penser, dans le PLH précédent. Autrement dit, ça fait maintenant plus de neuf ans que nous nous battons pour rattraper des choses qui n'ont pas été faites à cette époque. Cela étant, faites-nous confiance, nous allons y arriver car nous sommes sur la bonne route. Il ne faut pas faire porter aux autres ses propres turpitudes. Il fallait y penser avant.

Quoi qu'il en soit, il est évident qu'il faut du logement social réparti sur l'ensemble du territoire, et pas uniquement sur la ville de La Roche-sur-Yon. Il faut en effet que les autres communes de l'Agglomération portent leur part. D'ailleurs, certaines d'entre elles sont même à 40 % de logements sociaux dans leur programme pour rééquilibrer la demande.

Vous ne votez pas ce PLH, dont acte. Encore une fois, cela est normal, car vous avez une autre vision que la nôtre. Il n'y a aucun souci sur ce point. Vous assumez, nous assumons. Enfin, je remarquerai une chose. Il y avait 4 700 étudiants en 2014, il y en a aujourd'hui près de 8 000, et il y en aura plus de 9 000 d'ici deux ans. Cela crée d'autres obligations, qui doivent se préparer, s'assimiler et se développer. Cependant, soyez tranquille, nous avons bien tout cela en tête. De grâce, pour donner des leçons, il faut aussi relire le passé. »

Guy BATIOU : « Je me souviens aussi de certains débats parce que les communes de l'Agglomération n'appliquaient pas la loi SRU, et que nous avons énormément travaillé pour y arriver. Cela signifie donc que nous avons bien anticipé à l'époque pour contraindre vos actuels partenaires de se mettre à niveau, et vous ne pouvez pas nous le reprocher. Par conséquent, ne dites pas que nous n'y avons pas pensé avant. »

Monsieur le Maire : « C'est justement ce que je disais. Nous nous battons avec les communes depuis 2014 pour tout remettre à niveau. »

Guy BATIOU : « Nous faisons des publicités dans le métro pour inciter les gens à venir et nous ne sommes pas capables de les loger, ou alors dans des conditions indignes. Nous sommes bien obligés de le dire. »

Question adoptée à la majorité par 35 voix pour.

10 Contre : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÉS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

28. Aides à la rénovation des devantures commerciales et façades

Frédérique PÉPIN : Le centre-ville de La Roche-sur-Yon est en plein renouveau. Marché couvert des Halles et espaces publics attenants, pourtours de la Place Napoléon (sites Piobetta et Bonaparte, Nouvel Hôtel de ville et d'Agglomération), sont les témoins d'une nouvelle dynamique pour le centre-ville.

En complément, et afin d'améliorer la qualité du parcours marchand, la Ville a mis en place une subvention pour inciter aux rénovations des façades de logements et des devantures commerciales. Cette subvention est basée sur une charte de qualité.

Le comité de suivi réuni le 6 mars 2023 a examiné une nouvelle demande d'aide à la rénovation pour un montant total de 3 825 euros. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention.

Romain BOSSIS : « Il est dommage que nous n'ayons pas de visuel, notamment pour le public et pour les personnes qui nous suivent à distance. Cela leur permettrait de voir concrètement les actions qui ont été réalisées. »

Monsieur le Maire : « Les commissions sont justement faites pour ça. »

Romain BOSSIS : « Je parlais de diffusion pour le public et pour les personnes à distance. »

Monsieur le Maire : « J'avais bien compris. Je rappelle que le Conseil municipal est un lieu de délibération, ce qui signifie que les commissions sont faites pour travailler ces rapports en amont, et pour élaborer la réponse ou le vote des délibérations. Cela étant, nous essaierons de projeter ces actions à l'avenir. »

Romain BOSSIS : « Je ne partage pas votre vision concernant le rôle du Conseil municipal. Je pense que c'est avant tout un lieu de débat et d'information à la population sur les événements de la Ville. »

Monsieur le Maire : « Le Conseil municipal n'a jamais été un lieu de débat. C'est un lieu de délibération. »

Romain BOSSIS : « Bref. Concernant la délibération, nous avons déjà exprimé nos réserves sur les rénovations de façades qui ne prennent pas forcément en compte la rénovation énergétique associée, et l'ensemble de la rénovation du bâti, avec le risque d'effet d'aubaine sur certaines d'entre elles. Nous reposons donc cette question de la conditionnalité des rénovations des devantures commerciales à la rénovation de l'ensemble du bâtiment concerné, et donc de la rénovation énergétique associée. »

**Question adoptée à l'unanimité par 43 voix pour,
Monsieur Malik Abdallah et Madame Aurore Ravez ne prenant pas part au vote.**

29. Prévention de la délinquance - Demandes de subventions au titre du Fonds interministériel 2023

Danielle MARTIN : La ville de La Roche-sur-Yon poursuit son engagement à fournir un équipement adéquat aux agents de la police municipale. Dans ce cadre, le renouvellement de cinq gilets pare-balles et, suite à l'augmentation des effectifs, l'acquisition de cinq autres gilets pare-balles et de quatre portatifs de radiocommunication sont rendus nécessaires.

En parallèle, la Commune poursuit ses actions de prévention. À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une campagne de communication « tous concernés » sera de nouveau proposée aux Yonnaises et Yonnais. Cela se traduira par des affichages et la mise à disposition du public de pin's et rubans blancs dans des lieux de proximité.

Une autre initiative sera reconduite pour tous les élèves des classes de 5^{ème} des collèges yonnais. Une compagnie de théâtre interviendra ainsi pour sensibiliser les jeunes aux différentes violences dont ils peuvent être victimes et du harcèlement en particulier.

Enfin, une assistante sociale de la Ville est mise à disposition au sein du commissariat de police. Il s'agit de proposer une continuité sociale aux interventions de la police et d'assurer une écoute et un accompagnement des usagers confrontés à des difficultés sociales. Compte tenu de la hausse importante des mains courantes, il est demandé d'augmenter la présence de l'agent à hauteur d'un 80 % équivalent temps plein, au lieu de 50 %.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 39 428 euros auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) 2023.

Romain BOSSIS : « Lors du Conseil municipal du 18 mai 2021, nous avons salué le rôle de cette assistante sociale, qui joue un rôle précieux au sein du commissariat de police. Nous avons également proposé à l'époque une extension de ses missions et de son temps de travail au regard des demandes criantes en la matière. Par conséquent, nous nous félicitons que son temps de travail passe désormais de 50 % à 80 %, en espérant à terme que cette personne travaille à temps plein au commissariat de police au vu des besoins en matière sociale. »

Danielle MARTIN : « Le rôle de cette personne est effectivement primordial, puisqu'elle reçoit, écoute, conseille et renseigne. Elle fait également le lien pour les mains courantes déposées au commissariat auprès de nos huit médiateurs, qui de fait, peuvent prendre le relais pour aider toutes ces personnes en difficulté. »

Guy BATIOU : « Pourquoi ne pas passer tout de suite cette personne à 100 % ? De plus la présence de cette assistante sociale au commissariat évite que certains dossiers ne soient pas suivis. C'est donc une présence rassurante et conforme à la démarche, car nous savons très bien que nombre de femmes arrivent au commissariat dans une détresse totale. Enfin, cette personne permet d'éviter la confrontation directe avec les représentants de la loi, qui, même s'ils font tout ce qu'ils peuvent, sont impressionnants quand on arrive à de telles situations. Par conséquent, le 100 % serait vraiment le bienvenu et je pense que je ne suis pas le seul à le solliciter. »

Sophie MOINTALÉTANG : « La réponse sera la même qu'en 2021. L'assistante sociale qui travaille au commissariat répond à toutes les demandes pour lesquelles elle est susceptible d'être sollicitée. Cela signifie donc qu'elle traite toutes les mains courantes et que nous adaptons son temps de travail aux réalités du besoin. Nous demandons donc aujourd'hui une subvention pour un temps de 80 %, ce qui correspond aux besoins actuels. Enfin, le fait qu'elle ne travaille pas à 100 % permet aussi de faire le lien avec les médiateurs sociaux et les autres assistantes du service social, et de traiter ainsi les besoins d'une personne dans sa totalité (logement, etc...). »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

30. Signature de la charte européenne de l'Égalité des femmes et des hommes dans la vie locale pour la ville de la Roche-sur-Yon

Michèle JOSSIER : Il est proposé au Conseil municipal de signer la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Ainsi, il s'agit d'affirmer l'engagement de la Ville pour promouvoir l'égalité et sa volonté de lutter contre les stéréotypes de genre dans les divers domaines de compétences et d'interventions sur son territoire.

Guy BATIOU : « Cela fait depuis 2017, date à laquelle le premier rapport sur l'égalité des droits hommes-femmes a été établi – à notre demande d'ailleurs –, que je demande l'adhésion à cette charte. Je suis donc ravi, puisque nous le demandions systématiquement, comme le sont toutes les associations qui l'avaient aussi demandé. Je pense en particulier au CDFF, avec qui nous avons beaucoup travaillé au comité pour l'égalité des droits, dont je redis ici qu'il s'agit d'un comité transversal qui fonctionne bien et pour lequel nous avons réalisé beaucoup de choses. Certes, il reste encore beaucoup à faire, mais il fonctionne et nous avons bien fait de le mettre en place. Dont acte.

Cette charte est extrêmement importante, car nous allons enfin pouvoir avoir un engagement formel, non seulement de la Collectivité, mais aussi de tous les élus que nous sommes. De plus, nous sommes toutes et tous interpellés à ce sujet avec tout ce qu'il se passe en ce moment (éducation sexuelle, problème de l'adolescence, problème des médias, problème des cours d'écoles...). Bref, il était indispensable d'avoir enfin ce cadre de référence auquel nous puissions faire appel pour que les engagements soient tenus. D'autre part, et nous le voyons pour nombre de droits très chèrement acquis – particulièrement pour les femmes en ce qui concerne le droit à une maternité choisie –, que rien n'est jamais définitivement acquis. J'invite d'ailleurs les jeunes femmes présentes dans la salle à être extrêmement prudentes à ce sujet, car le fait qu'une collectivité s'engage est une chose fondamentale. Nous avons cru que ce sujet était clos lorsqu'il a été voté il y a 40 ans, et on se rend compte aujourd'hui que ce droit est remis en cause dans de nombreux pays. D'ailleurs, j'espère que cela n'arrivera pas en France un jour.

Cet engagement formel, avec cette signature, est donc une garantie supplémentaire que vous les jeunes pourrez opposer aux collectivités ou à vos élus si jamais ils touchaient à vos droits. Notez-le bien et souvenez-vous-en. »

David SALLÉ : « Nous approuvons évidemment la signature de cette charte, qui va dans le sens de plus d'équité entre les femmes et les hommes dans tous les recoins de notre Ville, au sein de chacune de ses strates, et pour toute la population. Elle met en évidence qu'il nous reste encore beaucoup à faire, et que beaucoup de choses auraient déjà pu être faites ou devraient être en train de se faire. En ce sens, plusieurs articles ont particulièrement attiré notre attention. La liste que je vais vous faire n'est pas exhaustive, et je m'excuse déjà du côté un peu rébarbatif que cela va représenter.

Article 2, sur la représentation politique, alinéa 3 : « Le signataire reconnaît le principe d'une représentation équilibrée dans tous les organes de décision élus et publics. » Certes, la parité a progressé sur le papier, mais quant à la représentation, bien trop de publications mettent en avant presque exclusivement des hommes pour inaugurer tel équipement ou signer tel document. Nous sommes pourtant loin de la réalité de l'engagement, lorsqu'on voit la constitution du CMJ où les filles sont largement majoritaires.

Article 3, sur la participation à la vie politique et civique, alinéa 1 : « Le signataire reconnaît que le droit des citoyens à participer à la conduite des affaires publiques est un principe démocratique fondamental » ; ou encore, alinéa 2 : « Le signataire s'engage à multiplier les formes de participation publique (comités consultatifs, conseils de quartiers) ... » – que nous jugeons actuellement moribonds dans notre ville – « ...ou à tester de nouvelles méthodes. » Nous sommes intervenus sur le sujet lors de la délibération sur le quartier Sully, et à bien d'autres reprises sur cet enjeu de participation et d'engagement citoyen. Le seul vote ne suffit plus à légitimer entièrement nos politiques.

Article 7, sur la bonne administration et consultation, alinéa 2 : « Il est essentiel que les femmes et les hommes bénéficient d'un accès égal dans la pratique aux informations pertinentes, ainsi que d'opportunités égales d'y réagir », et alinéa 3 : « Le signataire s'engage à assurer que tout système visant à fournir des informations prend en compte les besoins des différents groupes de femmes et d'hommes. » Si on se fie au *Roche Plus*, dans lequel l'opposition doit par exemple se contenter d'un

encart face à la communication parfois outrancière de la majorité, ou à la page *Facebook*, à laquelle les groupes d'opposition n'ont pas accès, il y a bien peu d'équité quant aux moyens alloués pour une communication répondant aux exigences de cette charte.

Article 11, sur l'égalité des genres dans le lieu de travail, aliéna 4, qui reprend les enjeux du plan d'action interne à la Collectivité pour l'égalité, et notamment la mise en place de mesures garantissant une représentation équilibrée des femmes et des hommes à tous les niveaux, et en particulier la correction de tout déséquilibre au niveau de la haute Direction. Nous relevons ce point depuis plusieurs années à La Roche-sur-Yon, où il existe encore une forte disparité en faveur des hommes sur ces postes haut placés.

Article 12, sur les marchés publics et contrats, où il est stipulé que « La Collectivité doit avoir le même degré d'exigence qu'elle peut en avoir pour elle-même sur ses prestataires et leurs sous-traitants (fournitures de produits, de services ou de travaux), et vis-à-vis des entités juridiques auxquelles elle confie un service essentiel au public », peut-on en avoir la garantie lorsque nous sous-traitons certains services ou travaux à de grands groupes industriels et mercantiles ?

Article 18 sur l'inclusion sociale, alinéa 2 : « Le signataire s'engage à prendre des mesures pour promouvoir l'accès effectif au logement. » Nous vous avons déjà partagé notre position sur cette question lors du PLH.

La charte dit aussi de reconnaître les besoins et la situation particulière des femmes en situation d'exclusion sociale. Elles, avec les hommes, n'ont pas assez accès à des hébergements d'urgence et pérenne dans notre Ville. La charte insiste sur ce point dans l'article 19 sur le logement, qui « demande au signataire de s'engager pour prévenir le sans-abrisme », thème de notre question orale lors du dernier Conseil municipal, et « de rendre le prix du logement accessible », enjeu développé là encore lors de notre intervention sur le PLH.

Enfin, l'article 26 sur la mobilité et le transport qui « reconnaît la nécessité d'un transport public efficient et garant d'un développement durable, prenant en compte les besoins spécifiques selon le sexe, les revenus, les responsabilités familiales et les horaires de travail. » je ne développerai pas davantage ici toutes les attentes que nous avons sur le sujet et que nous avons maintes fois développées ici.

Bref, vous l'aurez saisi, nous partageons de nombreuses préoccupations abordées dans cette charte. Nous aurons donc à cœur de participer à sa mise en œuvre, comme y invite l'article 3 dans lequel « Le signataire s'engage à promouvoir la participation active des femmes et des hommes de toutes les sections de la communauté, en particulier des groupes minoritaires. »

Michèle JOSSIER : « Je dirai simplement que cette charte européenne nous engage vraiment toutes et tous, car il s'agit d'une grande cause pour laquelle nous nous devons tous nous engager. En effet, cette grande cause n'appartient pas à un monopole, et c'est pour cette raison que tout le monde doit s'engager dans cette démarche. Enfin, je remercie également Monsieur BATIOU pour ses propos et pour son engagement.

Concernant la lecture de ces articles, vous profitez du fait que nous nous engageons dans cette démarche pour faire des critiques, alors que nous proposons justement une charte européenne qui s'engage sur cette grande cause. Or, je pense qu'il ne faut pas non plus tout mélanger dans les genres. D'autre part, vous auriez pu prendre les 39 points et relever des critiques dans toutes les actions. Cependant, nous sommes là pour avancer et pour nous projeter. Encore une fois, c'est une grande cause que nous devons défendre tous ensemble. Enfin, je vous invite à participer à notre comité de partenariat, auquel participent de nombreuses associations telles que le CIDFF, SOS Femmes, Le Rapav, France victimes, le Planning familial, Nous toutes ou encore le Zonta club. Autrement dit, plus nous avançons dans le temps, et plus nous associons des partenaires au fil de nos actions. Je vous invite donc à nous rejoindre dans ce comité pour apporter vos propositions et que nous avançons tous ensemble. »

Sophie MONTALÉTANG : « Comme cela vient d'être dit, nous sommes extrêmement engagés et vigilants sur cette question de l'égalité hommes-femmes, et nous menons de très nombreuses actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement avec les associations d'accompagnement social. D'autre part, vous soulevez l'article 2, relatif à la représentation politique, et je tenais à vous

rassurer sur ce sujet. Je ne me suis jamais sentie lésée en raison de mon sexe au sein de cette majorité. »

Frédérique PÉPIN : « Je ne reprendrai pas ce qu'a très justement dit ma collègue Madame JOSSIER, et ce qu'a très justement souligné Madame MONTALÉTANG. Je tiens moi aussi à témoigner que nous avons une attention extrêmement particulière de la part de nos collègues masculins, qui sont toujours extrêmement précautionneux pour savoir si tout va bien pour nous, et nous n'avons jamais été mises en porte-à-faux parce que nous étions des femmes. »

Anne AUBIN-SICARD : « Je voulais rebondir sur cette petite musique que nous entendons aussi bien dans cette salle qu'à l'échelle nationale, à savoir la critique de la démocratie représentative au profit d'un système qui s'apparenterait à de la démocratie directe. La démocratie représentative c'est la noblesse de l'élection, et la noblesse du combat politique et électoral. La démocratie représentative est vraiment ce qu'a fondé l'histoire de notre pays, et ce qui a fait la France d'aujourd'hui depuis des décennies. Pour autant, la concertation est essentielle pour nourrir les projets qu'une collectivité et qu'une majorité politique peuvent porter. Or, je crois que nous ne pouvons pas être mis en défaut à cet égard en ce qui concerne l'ensemble des projets urbains, puisque nous avons des comités d'accompagnement, des comités de suivi, de projets, ou encore des instances de démocratie participative. De plus, je rappellerai que notre Collectivité fut la première en Vendée à faire appel à la Commission nationale du débat public pour le projet de la station d'épuration, concertation que nous avons menée sur plusieurs semaines et qui fut fort instructive. Enfin, je ne pourrai pas terminer mon intervention sans rappeler également la démarche des assises de quartier, qui ont été un grand exercice de démocratie participative et d'association des habitants. D'ailleurs, nous avons décidé de prolonger ces assises de quartier par trois assises thématiques, car des besoins particuliers se sont fait entendre sur des thèmes bien spécifiques. Par conséquent, ne nous donnez pas, s'il vous plaît, de leçons sur la concertation à La Roche-sur-Yon. »

David SALLÉ : « Vous relirez mon intervention car je ne crois pas que vous soyez vraiment à l'écoute de mon discours. Vous essayez de caricaturer des postures, alors que je n'ai jamais laissé entendre d'une quelconque manière que les femmes pouvaient bien évidemment être mal traitées par la majorité. Je faisais simplement référence aux publications qui étaient faites sur les réseaux sociaux ou sur des temps forts et formels, sur lesquels les hommes étaient sur-représentés. Or, cela est antinomique avec le fait que les jeunes femmes du Conseil municipal des jeunes soient, elles, sur-représentées. Autrement dit, la Collectivité donne visuellement une image masculine des décideurs et des politiques chez les adultes. »

Monsieur le Maire : « Sincèrement, je pense que vous ne devez pas tout regarder, car les choses sont justement très équilibrées et regardées de très près. S'il peut parfois y avoir des photos avec davantage d'hommes, il y a parfois aussi des photos avec davantage de femmes. Vous avez le droit de tout salir et de tout argumenter, mais cela ne sert à rien et ce n'est pas de cette façon que nous gagnerons une cause. Or, nous devons faire les choses tous ensemble, sans opposer les gens et les genres. »

Guy BATIOU : « Je pense que le débat a changé de direction. Concernant la sur-représentation, l'argument est valable en Conseil municipal puisque la parité est aux élections. Cependant, dès que nous passons à l'échelon supérieur, c'est-à-dire au Conseil d'Agglomération, quelle est la photo ? »

Monsieur le Maire : « Nous n'y pouvons rien car ce n'est pas tout à fait le même principe. »

Guy BATIOU : « Qui vous a dit que vous étiez omniscient ? Nous constatons simplement qu'il y a une sur-représentation. Ce n'est pas une insulte et nous ne salissons personne. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

31. Convention de mise à disposition de locaux pour la création du bureau des naissances au centre hospitalier départemental de la Vendée

Dossier retiré de l'ordre du jour.

32. Évolution des tarifs de restauration scolaire pour les intervenants

Jacques BESSEAU : Dans la continuité de la délibération cadre, il est proposé d'actualiser les tarifications spécifiques portant sur la restauration scolaire comme indiqué dans l'annexe jointe, afin d'intégrer les nouvelles situations qui sont apparues.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

33. Dispositif Art vacances - Adoption du règlement intérieur

Maximilien SCHNEL : La ville de La Roche-sur-Yon propose sur le temps des vacances scolaires une offre de loisirs culturels pour les enfants yonnais via le dispositif Art vacances. Afin de clarifier les modalités de fonctionnement et d'inscription au dispositif, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes d'un règlement intérieur.

Martine CHANTECAILLE : « Le dispositif Art vacances est proposé aux jeunes depuis 2011, et nous nous réjouissons évidemment de ce succès non démenti. Face à ce succès, vous avez décidé de limiter les inscriptions à un enfant. Or, ce n'est pas le moyen de développer ce dispositif si important dans une politique jeunesse et de démocratisation culturelle. »

Maximilien SCHNEL : « Même si ce dispositif a été créé en 2011 sous l'ancienne majorité, c'est bien notre majorité qui l'a fait grandir et prospérer depuis 2014. C'est pour cette raison qu'il fonctionne aujourd'hui et qu'il est apprécié, et vous pouvez nous faire confiance pour qu'il continue de croître. D'ailleurs, cette évolution se constate aussi dans les quartiers, dans lesquels la participation à ce dispositif ne cesse d'augmenter. Je pense par exemple au quartier Vallée Verte-Liberté. D'autre part, je rappelle que nous nous sommes aussi engagés en commission à travailler avec les écoles, et avec mon collègue Monsieur BESSEAU. Enfin, je regrette vivement votre abstention sur ce sujet.

Quoi qu'il en soit, je suis fier que cette majorité ait travaillé sur ces dossiers depuis 2014. Aujourd'hui, Art vacances et Sport vacances vivent et progressent, et continuent finalement d'apporter beaucoup de plaisirs durant l'été à de nombreux d'enfants. »

Jacques BESSEAU : « Je précise également que tous les enfants des écoles publiques de la Ville peuvent accéder à ce dispositif. Par conséquent, là aussi la culture a une belle place, et nous la défendons largement. »

Question adoptée à l'unanimité par 35 voix pour.

10 Abstentions : Monsieur Stéphane IBARRA, Monsieur David SALLÉ, Madame Florence LEMAIRE, Madame Aurélie VIEILLEDENT, Monsieur Nicolas HÉLARY, Madame Myriam DESPRÈS, Monsieur Romain BOSSIS, Madame Martine CHANTECAILLE, Monsieur Guy BATIOU et Madame Claire MAURIAT.

34. Services de transports non réguliers de personnes pour les écoles yonnaises et les activités - Lancement de la procédure de consultation et autorisation de signature du marché

Jacques BESSEAU : L'accord-cadre pour l'exécution de services de transports non réguliers à destination des élèves des écoles yonnaises arrive à échéance le 31 août 2023 dans le cadre des activités mises en place par la ville de La Roche-sur-Yon. Pour son renouvellement, une consultation sera lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert européen. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver le lancement de cette procédure et d'autoriser la signature du marché.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

35. Adhésion à l'association des professionnels de la restauration « Agores »

Jacques BESSEAU : La ville de La Roche-sur-Yon poursuit sa politique volontariste en matière de qualité alimentaire. Dans ce cadre, elle souhaite adhérer à l'association Agores, association des professionnels de la restauration collective réunis autour de valeurs communes. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

36. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Vendée cheval

Maximilien SCHNEL : L'association Vendée cheval organise, à l'occasion des 20 ans de son festival, un spectacle équestre sur le site du Haras de la Vendée du 9 au 11 juin 2023. Mélie Phélipot, de la compagnie Hors(e) Série produira son spectacle « Enfouchement immédiat », avec la présence exceptionnelle de la Garde Républicaine. L'association sollicite ainsi une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

37. Course disco La Bicentenaire - Convention de partenariat entre la Ville et l'association Le Rire médecin

Béatrice BICHON-BELLAMY : Pour sa 20^{ème} édition, La Bicentenaire propose un week-end décalé et sportif, dont une course disco le samedi au départ du Haras à 20 h 30. Sur un parcours de cinq kilomètres, les coureurs traverseront des lieux remarquables et insolites du cœur de ville animés par des ambiances lumineuses et sonores. Un échauffement en musique, réalisé par un DJ, donnera le ton de cette soirée disco à ciel ouvert.

Les coureurs sont invités à venir déguisés et munis d'une lampe frontale pour briller de mille feux.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention fixant les modalités du partenariat entre la Ville et l'association Le Rire médecin.

Romain BOSSIS : **Début de déclaration absente de l'enregistrement.** « ... La Bicentenaire est effectivement une course populaire et familiale, accessible et gratuite, dans laquelle l'ensemble des acteurs sociaux, sportifs et professionnels, peuvent s'impliquer et y trouver un sens. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien changer et ne rien faire évoluer, mais son ADN doit selon nous être préservé. Par conséquent, nous souhaitons longue vie à La Bicentenaire. »

Béatrice BICHON-BELLAMY : « Je vous ai vu le dimanche sur la ligne de départ de cette course, qui est un événement de convivialité gratuit financé par la Ville et par du partenariat privé, et je ne pense pas que La Bicentenaire ait été dénaturée. D'autre part, le 1^{er} avril est aussi un moment pour faire la fête, et cette date a volontairement été choisie pour cette année. Enfin, nous sommes ravis d'avoir eu 641 personnes sur la ligne de départ, qui ont toutes passé un moment sympathique et convivial, et qui ont accepté de verser 15 euros. Je me suis beaucoup renseigné avant de positionner ce prix, et je ne pense pas qu'il soit si élevé que vous le dites par rapport à d'autres événements. Par exemple, la ville de Jar-sur-mer organise un événement festif pour 24 euros. De plus, nous avons remis un kit à chaque participant avec différents *goodies* d'entreprises vendéennes, sachant qu'aucune entreprise privée n'a travaillé sur cet événement ou sur la communication. En effet, ce sont bien les services de la Ville (culture, sport et communication) qui ont travaillé sur l'événement du samedi soir avec un grand plaisir. D'ailleurs, je suis certaine que nous aurons davantage de participants l'année prochaine, car nous avons eu de très bons retours et que les nombreux messages que j'ai reçus m'encouragent à pérenniser cet événement pour satisfaire le plus grand nombre. »

Romain BOSSIS : « Pouvez-vous nous affirmer ce soir devant l'assemblée qu'aucun prestataire externe n'est intervenu sur cette course ? »

Béatrice BICHON-BELLAMY : « Comme pour tous les évènements quels qu'ils soient, nous avons dû louer la scène et la sonorisation, ainsi que les écrans, mais aucune entreprise de communication ou d'organisation d'évènement n'a travaillé sur cette manifestation. De plus, nous avons pu mutualiser ce matériel pour le dimanche, ce qui fait que nous n'avons eu aucun coût supplémentaire pour le samedi soir. Mis à part cela, rien d'autre n'a été externalisé, et tout a été fait en interne. »

Stéphane IBARRA : « Il y a quand même eu un DJ le samedi soir, et une société qui s'est présentée comme une agence de communication a aussi partagé cet évènement en diffusant des vidéos. Nous sommes donc un peu surpris d'entendre qu'aucune agence de communication ou d'évènement n'est intervenue. Vous parlez d'opposition constructive, mais notre rôle consiste aussi à contribuer à l'information publique. D'ailleurs, Monsieur BOSSIS a demandé le coût total de la prestation du 1^{er} avril, et nous n'avons pas eu de réponse. Or, il serait bien de savoir combien d'argent public a été dépensé pour mesurer l'effort de la Collectivité. Enfin, il me semble que cette course du 1^{er} avril a été présentée au départ comme un évènement permettant de re booster La Bicentenaire, de lui redonner un second souffle, et de la remettre au gout du jour. Par conséquent, toutes les interrogations qui ont été formulées par Monsieur BOSSIS sont tout à fait justifiées. Autrement dit, quel est le lien entre cet évènement et le fait de redynamiser une course répondant aux critères de participation conviviale et familiale exposés par Monsieur BOSSIS ? Peut-être que la distance est aussi un critère pour la participation de tous, car l'ADN et l'esprit de départ de La Bicentenaire n'était pas non plus une course chronométrée ? »

Martine CHANTECAILLE : « Je voulais simplement insister sur le sens majeur de notre intervention et de l'inquiétude exprimée par Monsieur BOSSIS. Nous fêtons cette année l'anniversaire de La Bicentenaire, et nous ne souhaitons pas voir cette course dénaturée en la faisant devenir payante, puisque la nouveauté de cette année était bien la course disco payante du samedi. Or, 15 euros ce n'est pas rien, et ce n'est pas du tout l'esprit de La Bicentenaire. Il y a d'autres manières de fêter un anniversaire que d'ajouter un évènement qui est à l'opposé de l'esprit de ce concept. »

Béatrice BICHON-BELLAMY : « Je rappelle que nous faisons beaucoup de concertation sur le terrain avec les Yonnais et les sportifs, ainsi qu'avec les entreprises qui financent en partie cet évènement, et tous nous disent qu'il faut faire évoluer cette course pour éviter d'avoir de moins en moins de monde sur la ligne de départ. Nous étions en effet dix fois plus il y a encore quelques années. Bref, nous devons écrire une nouvelle histoire, car nous savons tous qu'une marque doit être entretenue pour ne pas faner. »

Monsieur le Maire : « Je vous propose de clôturer ce débat et de passer au vote. En deux mots, vous souhaitez que la course reste comme elle était en 2004, et nous, nous souhaitons la faire évoluer. Vous souhaitez qu'elle reste toujours dans la même formule, avec vos œillères, mais pas nous. C'est notre politique, et vous n'êtes pas obligé de l'assumer. C'est à nous de l'assumer. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire : « J'aimerais avoir un petit mot pour les services civiques qui sont présents ce soir. Je voudrais leur dire qu'ils sont toujours les bienvenus parmi nous, y compris dans les débats, même s'ils ne sont pas toujours simples. Merci pour votre présence et pour tout ce que vous faites pour nous au sein de la Collectivité pendant votre séjour. Merci à vous. »

38. Convention de partenariat dans le cadre du déploiement du projet « Boussole des jeunes »

Romain BROCHARD : La « Boussole des jeunes » est un outil numérique créé par les services de l'Etat à destination des jeunes âgés de 15 à 30 ans, plutôt en rupture de parcours (scolaire, universitaire ou professionnel) ou l'envisageant. Il s'agit d'une plateforme web qui vise à améliorer l'accès à l'information dans les domaines clés tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention et d'autoriser sa signature.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

39. Accueil de volontaires en mission d'intérêt général dans le cadre du SNU (service national universel)

Romain BROCHARD : La ville de La Roche-sur-Yon, éligible par son agrément à l'accueil de volontaires en service civique, est admise à proposer des missions d'intérêt général dans le cadre du SNU (sans demande d'agrément complémentaire). Ce dispositif, encore sous le régime du volontariat, vise d'ici quelques années à s'étendre à l'ensemble de la population des 15/16 ans garçons et filles. Il répond pleinement à la volonté de la Collectivité de soutenir l'engagement des jeunes sur notre territoire, et poursuit en cela la démarche d'accueil engagée par la Collectivité dans le cadre du service civique.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

40. Renouvellement d'agrément auprès de l'agence du service civique

Myriam RATIER : La ville de La Roche-sur-Yon souhaite continuer à permettre les expériences d'engagement volontaire. L'agrément actuellement en cours est accordé jusqu'au 16 juillet 2023. La poursuite du dispositif nécessite le renouvellement de cet agrément pour trois ans auprès de l'Agence du service civique, afin d'autoriser la ville de La Roche-sur-Yon à accueillir et à contractualiser l'engagement de chacun des jeunes volontaires pour la période 2023-2026 (il est prévu d'accueillir quinze volontaires pour la session 2023-2024).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

41. Convention de partenariat avec l'association BD Fest

Maximilien SCHNEL : L'association BD Fest organise le Festival BD Fest les 27 et 28 mai 2023, place des Halles et au CYEL. Une convention de partenariat entre la ville de La Roche-sur-Yon et l'association définit les rôles et engagements des deux parties dans le cadre de l'organisation de cet événement.

Martine CHANTECAILLE : « Je tenais simplement à dire qu'il s'agissait d'une excellente initiative, et nous lui souhaitons bon vent. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

42. Adhésion de la Ville à l'Association des archivistes français (AAF) et désignation d'un représentant

Maximilien SCHNEL : La Ville souhaite adhérer à l'Association des archivistes français (AAF), qui regroupe aujourd'hui près de 1 800 adhérents, professionnels des archives, exerçant dans le secteur public comme dans le secteur privé. Cette association participe à la promotion de la profession, édite des publications, organise des colloques, ainsi que des formations à destination des professionnels.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

43. Organisation d'un colloque Napoléon III - Convention de partenariat avec l'association du souvenir napoléonien

Philippe PORTÉ : La Ville souhaite célébrer les 150 ans de la mort de Napoléon III en organisant un colloque autour de l'héritage de Napoléon III. Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 20 heures 20.

Le Maire,
Luc BOUARD



Le Secrétaire,
Geneviève POIRIER-COUTANSAIS



